MINISTERE DE L'AGRICULTURE

-=-=-=-=-

SECRETARIAT GENERAL

-=-=-=-=-

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

-=-=-=-=-

N°-00215

DECISION N° 08-_____/MA –SG DU

PORTANT DESIGNATION DES POINTS FOCAUX DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°06-045 du 05 septembre 2006 portant Loi d'Orientation Agricole ;
Vu le Décret n° 07-066/P-RM du 23 février 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement ainsi que le détail de la composition du Conseil Supérieur de l'Agriculture ;
Vu le Décret N°07-383/P-RM du 03 octobre 2007 modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu les recommandations du Comité Exécutif National ;

Sécrétariat ... de la Loi d'Orientation ... SP/ LOA)
Courrier à l'arriver
N° 146
Date 26/08/08

DECIDE :

Article 1er : Les personnes dont les noms suivent sont désignées **Points Focaux** dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole. Il s'agit de :

- Monsieur **Chirfi Moulaye HAÏDARA**, représentant du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales ;
- Madame **DOUMBIA Hawa DOLO**, représentante du Ministère de l'Elevage et de la Pêche ;
- Monsieur **Abdrhamane CISSE**, représentant du Ministère de l'Agriculture ;
- Monsieur **Adama KONATE**, représentant du Ministère de l'Economie de l'Industrie et du Commerce ;
- Monsieur **Djimé SOUMARE**, représentant du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Eau ;
- Madame **SIDIBE Zamilatou CISSE**, représentante du Ministère des Finances ;
- Monsieur **Amadou DIALLO**, représentant du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ;

- Monsieur **Mamadou Tidiane BERTHE**, représentant du Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées ;
- Monsieur **Haïballah A MAÏGA**, représentant du Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme ;
- Monsieur **Kassim SIDIBE**, représentant du Commissariat à la Sécurité Alimentaire ;
- Monsieur **Moussa KIENTA**, représentant de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali ;
- Monsieur **Youssouf TRAORE**, représentant de la Coordination Nationale des Organisations Paysannes.

Article 2 . La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Bamako, 26 AOU 2009

Le Ministre de l'Agriculture,



Pr. Tiémoko SANGARE

Ampliations :

-	Original	1
-	Primature	1
-	MAECI	1
-	MEA	1
-	MEME	1
-	MATCL	1
-	MDSPA	1
-	MF	1
-	MLAFU	1
-	CSA	1
-	APCAM	1
-	CNOP	1
-	Archive et chrono	1/13